



Communiqué de presse

Montpellier, 7 juillet 2011

Pollution maritime aux abords des plages de Frontignan

Une pollution organique a été constatée dans l'après midi sur la zone de baignade de la plage de l'Entrée sur la commune de Frontignan.

A titre préventif, la ville de Frontignan a interdit la baignade dans ce secteur (drapeau rouge) et a demandé à un laboratoire agréé de procéder à des prélèvements pour des analyses des eaux de baignades.

Les résultats seront connus d'ici 48h.

De son côté, le CROSS-MED agissant pour le compte de la préfecture maritime a engagé la vedette « *Hérault* » de la gendarmerie maritime pour procéder à des investigations sur l'origine de cette pollution.

L'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault / délégation à la mer et au littoral (DDTM / DML), sont également engagés pour apprécier l'impact sanitaire et environnemental de cette pollution.

En fonction des éléments collectés et de l'évolution de la situation, un prochain communiqué de presse sera diffusé.

Contact presse : Florian JENNY 04 67 61 61 25
communication@herault.gouv.fr

ou communication préfecture maritime au 06 82 56 10 78